



COMMUNE DE LUSSAC

**Mesdames et Messieurs  
Les Conseillers municipaux**

Lussac, le 20 Octobre 2023

QUORUM NON ATTEINT  
RECONDUCTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **VENDREDI 20 OCTOBRE  
2023 AU MERCREDI 25 OCTOBRE 2023 A 19H30**  
LA SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE

Messieurs et Mesdames les membres du Conseil municipal de LUSSAC (33 570) sont priés d'assister à la réunion du conseil municipal à la date et à l'heure indiquée ci-dessus.

**ORDRE DU JOUR**

- Vote décisions modificatives 3 et 4
- Choix du prestataire pour changer les huisseries dans le logement rue de Lincet
- Délibération concernant les primes de fin d'année titulaires et contractuelles
- Délibération pour la signature de la convention de prestation de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine avec le SDEEG
- Questions diverses

***Nous vous remercions de nous faire parvenir vos questions diverses par écrit au plus tard 48 heures avant la réunion, comme le prévoit le règlement intérieur du conseil municipal, ainsi elles pourront être abordées à l'issue de l'ordre du jour.***

Lorsque ce quorum n'est pas atteint, l'article L. 2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le Maire,

Dorothee BRETON

